

L'apprentissage c'est apprendre un métier en alternant périodes pratiques en entreprise et périodes de formation à l'Institut de Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux avec, à la clé, un diplôme ou un titre professionnel reconnu.

L'apprentissage permet :



Acquérir une expérience professionnelle liée au métier préparé.



Bénéficier d'une formation gratuite, d'un statut de salarié, d'un salaire.



Faciliter son insertion professionnelle de manière durable en sortie de formation.



Obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.

Quelles conditions pour y accéder ?



Pas d'âge limite pour les personnes reconnues travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.



Etre sélectionné à l'issu d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage.

Être admis en Formation



Chaque filière de formation à ses propres modalités d'admission par la voie de l'apprentissage. Informations consultables sur leur site internet.